

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA RÉGIE

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : 3 – Octobre - Décembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'organisme public	5 977,90 \$
<b>Total</b>	5 977,90 \$